

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2018

RÉGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 19 du mois de décembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Patrick MORISSET, M. Alain BERTRAND, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LÉSCOMBE, M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
Mme Bénédicte LABBE qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Catherine DUBOURG qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS
M. Cyril CAMU qui a donné procuration à Mme Brigitte BILLA

Absent : 1 M. Olivier BACCIALONE

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N° DL19122018-18 : Acompte sur les subventions aux associations locales au titre de l'année 2019

Rapporteur : Monsieur Cyrille RENELEAU

Afin d'éviter des ruptures de trésorerie dans les premiers mois de l'année civile, la Ville accorde à certaines associations locales, en fin d'année un acompte sur la subvention au titre de l'année suivante.

La délibération du 18 décembre 2003 acte en effet le principe visant à accorder en décembre de l'année n-1, un acompte de subvention correspondant à 60 % de la subvention de l'année n-1, afin d'améliorer le fonctionnement des associations dont l'activité et le rythme sont différents de l'année civile.

Un complément éventuel de subvention pourra être accordé après examen des demandes en début d'année 2019 et selon la procédure applicable à l'ensemble des demandes.

VU les avis des commissions Sports en date du 12 décembre 2018 et finances, marchés publics et ressources humaines du 13 décembre 2018,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ACCORDE un acompte de subventions au titre de l'année 2019 aux associations suivantes :

Associations	Subventions 2018	Acomptes sur la subvention annuelle 2019 60 % du montant accordé en 2018
ASL Judo	4 000 euros	2 400 euros
FCMO Lacanau/Carcans	15 150 euros	9 090 euros

ARTICLE 2

DIT que les crédits seront inscrits au Budget.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 25 M. Le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mmes Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mmes Catherine DUBOURG, Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON et M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL M. Denis LAGOFUN, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS.

Mme Lydia LESCOMBE ne participe pas au vote pour la subvention accordée à l'ASL Judo.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire
Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce acte et informe que le présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20181226-DL19122018-18-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018